



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération toulousaine

Dossier de presse

Comité Syndical du 8 février 2023



Dossier de presse

Toulouse, le 8 février 2023

SOMMAIRE

- **Renouvellement du Contrat de Service Public 2023-2029**
- **Débat d'orientations budgétaires**
- **Téléo : un tarif dédié pour se déplacer en téléphérique**
- **Ligne C : attribution de marchés de génie civil**
- **Ligne C et CLB : actualités**
- **Métro : garantir le maintien de la qualité de service**
- **Actualités du réseau**
- **Investissements**



Dossier de presse

Toulouse, le 8 février 2023

■ Renouvellement du Contrat de Service Public 2023-2029

Le Contrat de Service Public (CSP) est le document majeur qui régit les relations entre l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (Tisséo Collectivités) et son opérateur (l'EPIC Tisséo Voyageurs).

A ce titre, il est indispensable de définir :

- Le périmètre d'intervention de l'opérateur (le périmètre géographique des 108 communes, comme le périmètre des services aux voyageurs),
- Le cadrage financier lié à l'exploitation du réseau,
- Les droits et les devoirs de chacune des parties,
- Les axes stratégiques de l'Autorité Organisatrice sur lesquels l'opérateur doit s'engager.

Le Contrat de 2023 – 2029 traduit une politique ambitieuse portée par les membres de Tisséo Collectivités en matière de mobilité durable. Il porte à la fois sur le développement de l'offre bus avec en particulier l'aboutissement du programme Linéo et du réseau associé prévu à l'horizon 2026, la création de lignes bus express, mais aussi sur les trois grands projets phares en matière d'infrastructure : la Ligne Aéroport Express, la Connexion Ligne B jusqu'à Labège et enfin la ligne C du métro (Colomiers Gare-Labège) et le redéploiement de l'offre bus à l'occasion de leurs mises en service.

Dans un contexte de contrainte financière liée aux conséquences des crises sanitaire et énergétique, le réseau Tisséo est plus que jamais l'outil indispensable pour accompagner les enjeux qui s'imposent en matière de décarbonation. La mise en place de la ZFE-m (Zone à faibles émissions – métropolitaine) a été accompagnée d'une Feuille de route ambitieuse dont le contrat de service public s'attachera à garantir la mise en œuvre et la pérennité.

Le CSP répond à deux grands enjeux :

- **Le développement et la modernisation des services,**
- **La pérennisation et la disponibilité du patrimoine, qui représente une valeur de plus de 3 milliards d'euros.**



Dossier de presse

Toulouse, le 8 février 2023

Le Contrat est conclu pour une **durée de six ans et neuf mois à compter du 1er avril 2023** et précise notamment les éléments suivants :

- Le développement de l'offre kilométrique tous modes confondus, avec une croissance de +15% d'offre prévue entre 2023 et 2029 (soit +32,7% entre 2017 et 2029).
- Les actions marketing et commerciales incitatives au report modal et une ouverture aux autres services de mobilité, dont le co-voiturage.
- L'engagement de fréquentation de + 37% de déplacements durant les 7 années du contrat.
- L'évolution des outils digitaux pour une mobilité intégrée.
- Les actions co-construites en faveur de l'accessibilité.
- Des engagements en matière de qualité de service renforcés sur l'Information Voyageurs.
- Des engagements en matière de maîtrise de la fraude sur l'ensemble des modes.
- Les actions en matière de développement durable et de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) portées par l'exploitant.
- Un programme volontariste de gestion patrimoniale, au travers d'un plan de GER (Gros entretien – Renouvellement) dont les opérations sont réparties entre l'Autorité Organisatrice et son Exploitant. 3,2 M€/an seront consacrés par Tisséo Voyageurs à la réalisation de ces programmes.

Le traitement des charges liées à l'électricité et au gaz naturel compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie, avec un ajustement au réel dans le calcul de la rémunération.

La rémunération forfaitaire de l'exploitant avec une moyenne annuelle en euros constants à 306.9M€ (euros constants valeur mai 2022) pour les 7 années concernées par le CSP.



Dossier de presse

Toulouse, le 8 février 2023

■ Débat d'orientations budgétaires

Les orientations budgétaires présentent les grandes lignes du budget primitif 2023 qui sera adopté au Comité Syndical du mois d'avril 2023. Ces orientations sont en cohérence avec l'application du Contrat de Service Public au 1^{er} avril 2023 pour une durée de 7 ans.

Chiffres à retenir

- Le volume des investissements estimé pour 2023 à 671,1 M€ connaît une augmentation par rapport à 2022 en raison de la progression des dépenses liées à la réalisation de la ligne C du métro.
- Un programme d'emprunt de 491,5 M€ sera nécessaire pour financer en partie les investissements, dont 110 M€ sont déjà conclus avec les prêteurs.
- Le montant du versement mobilité est estimé à 310 M€ (auquel il convient d'ajouter 1 M€ au titre de la compensation pour changement de seuil versée par l'Etat).
- Le niveau de l'épargne brute est estimé à 156 M€ et celui de l'épargne nette à 49,7 M€.
- La capacité de désendettement au 31 décembre 2023 serait de 11,22 années, en cohérence avec la trajectoire prévue dans l'étude de soutenabilité.
- Quant au ratio d'épargne brute/recettes de fonctionnement, utilisé par les agences de notation, il se situerait à 26,57 %, ce qui souligne la bonne performance opérationnelle de Tisséo-Collectivités et sa capacité à garantir la soutenabilité de la dette à lever lors des prochaines années.
- La rémunération forfaitaire estimée à 317,940 M€ intègre la forte variation du coût de l'énergie.
- Le produit des recettes attendu s'élève à 114,2 M€, au-delà de 2019 (101,9 M€).
- L'exploitation du réseau de Vélo en Libre-Service sera gérée dans le cadre d'un marché avec un prestataire qui sera désigné en cours d'année pour un coût estimé de 6 M€.



Dossier de presse

Toulouse, le 8 février 2023

Le taux moyen de la dette de Tisséo-Collectivités pour l'année 2022 était de 4,24% à comparer au taux de 4,41% en 2021, signe que le syndicat a su profiter des taux bas offerts par les établissements prêteurs. Cet élément vient consolider la soutenabilité financière du programme d'investissements.

▪ Téléo : un tarif dédié pour se déplacer en téléphérique

Le téléphérique a été lancé en mai 2022 et s'est inscrit de plus en plus dans les pratiques de déplacements des Toulousains. Téléo connaît également une belle attractivité notamment auprès de la clientèle occasionnelle.

Il est proposé de mettre en place une tarification spécifique à l'utilisation de Téléo.

Ce dispositif à destination de la clientèle occasionnelle est un ticket 2 déplacements valable une journée et permettant la correspondance avec les autres modes du réseau Tisséo et l'utilisation des parcs-relais. Le tarif de ce titre est de 3,50 € TTC. L'évolution de ce tarif suit celle du ticket 1 déplacement.

 téléo	Tarifs 2023	Tarifs 01/07/2024	Tarifs 01/07/2025	Tarifs 01/07/2026
Ticket Découverte	3,50€	3,50 €	3,50 €	3,60 €

Il sera mis à la vente aux vacances de Pâques dans les distributeurs automatiques de billets des 3 stations de Téléo.

▪ Ligne C : attribution de marchés de génie civil

Le Comité Syndical du mercredi 8 février a approuvé la signature de deux marchés de génie civil. Ils ont été attribués respectivement au :

- groupement Eiffage génie civil (mandataire)/ NGE génie civil sas/ Eiffage fondations/ NGE fondations (offre variante) pour le lot 1 sur le secteur Nord-Ouest pour un montant d'un peu plus de 233M€.
- groupement Bouygues TP (Mandataire) / Bouygues TPRF / Solétanche France / Solétanche Bachy Tunnels / Bessac (offre variante) pour le lot 4 sur le secteur Centre, pour un montant d'un peu moins de 352M€.



Dossier de presse

Toulouse, le 8 février 2023

▪ Ligne C et Connexion Ligne B (CLB) : actualités

○ Actualisation des enveloppes financières

Le Comité Syndical du mercredi 8 février approuve l'actualisation des enveloppes financières de la Ligne C et de la Connexion Ligne B afin de prendre en compte les évolutions des coûts d'opération dont le montant est maintenant consolidé par le coût des marchés de génie civil attribués.

Les enveloppes financières actualisées se déclinent de la manière suivante :

- Pour la Ligne C, le montant de l'opération s'élève à 3,151 Mds€ (€ janvier 2017), soit une augmentation inférieure à 20% par rapport au budget de l'Avant-Projet de juin 2021.
- Pour la Connexion Ligne B, le montant de l'opération s'élève 249,3M€ (€ janvier 2017), soit une augmentation de 9,8% par rapport à l'Avant-Projet de juin 2021.

○ Missions de contrôles extérieurs déblais et environnement

Le Comité Syndical du mercredi 8 février 2023 autorise la signature d'un accord-cadre pour les chantiers de la Ligne C (secteur sud-est) et de la Connexion Ligne B portant sur des missions de Contrôles Extérieurs Déblais et Environnement avec l'entreprise Socotec Environnement pour un montant d'un peu moins de 850 000€ HT.

Trois marchés, dans le cadre des opérations de la Ligne C et de la Connexion Ligne B, concernant les contrôles extérieurs déblais et environnement, ont été attribués respectivement à :

- L'entreprise Apave Sudeurope SAS, dans le cadre de la Ligne C, sur le secteur Nord-Ouest, pour un montant d'un peu moins de 300 000€,
- L'entreprise Apave Sudeurope SAS, dans le cadre de la Ligne C, sur le secteur Centre, pour un montant d'un peu moins de 1,1M€,
- L'entreprise Socotec Environnement, dans le cadre de la Connexion Ligne B, pour un montant d'un peu plus de 353 000€. Il s'agit du premier marché subséquent à l'accord-cadre évoqué ci-dessus.



Dossier de presse

Toulouse, le 8 février 2023

o Indemnisation des commerçants

Le Comité Syndical du mercredi 8 février 2023 a mis en place une procédure amiable d'indemnisation des commerçants qui sont concernés par les travaux de la Ligne C et CLB. Les principes sont les suivants :

- Les commerces et artisans dépendant des chambres de commerce et des métiers et qui subissent un préjudice en lien direct et certain avec les travaux de la ligne C du métro peuvent prétendre à être indemnisés.
- Les commerçants susceptibles de relever de la procédure amiable d'indemnisation des commerçants sont ceux se situant directement au droit des emprises de chantier et qui subissent de façon directe l'impact des travaux.
- La demande d'indemnisation dépendra de la date d'installation du commerce par rapport à la date de démarrage des travaux.
- Les dossiers pourront être déposés au plus tard à la mise en service publique et commerciale de la ligne C du métro

Cette procédure a vocation à pérenniser les commerces qui ont besoin d'une indemnisation rapide pour supporter cette période.

■ Métro : garantir le maintien de la qualité de service

Tisséo Collectivités a pour mission de garantir le maintien en condition opérationnelle du métro de l'agglomération toulousaine, avec le concours de Tisséo Voyageurs qui, dans le cadre d'un contrat de service public, assure l'exploitation et la maintenance courante du système métro.

En tant que concepteur exclusif du système VAL, l'entreprise Siemens Mobility SAS accompagne Tisséo Collectivités depuis la mise en service de la ligne A en 1993. A ce titre, Tisséo Collectivités signe un nouvel accord-cadre d'une durée de 4 ans avec l'entreprise Siemens Mobility SAS pour les évolutions du système VAL des deux lignes de métro et un montant maximum de commandes de 4M€.

Les prestations qui seront confiées auront pour objectifs de :

- Prendre en compte les besoins fonctionnels ou réglementaires, liés à l'environnement de fonctionnement du système VAL,
- Traiter les obsolescences constatées ou à venir, en anticipant les arrêts de production des composants internes du système métro qui ne seraient par conséquent plus maintenables,
- Maintenir ou améliorer le niveau de service et de disponibilité du système VAL.



Dossier de presse

Toulouse, le 8 février 2023

▪ Actualités du réseau

30 janvier 2023 : Pour son 1er mois de mise en service, Linéo 11 comptabilise + 110 000 validations soit 5000 voyageurs par jour en semaine

Mars 2023 : lancement des travaux de génie civil CLB

8 mars 2023 : journée internationale pour les droits des femmes

1er avril 2023 : application du nouveau Contrat de Service Public (CSP)

5 avril 2023 : prochain Comité Syndical

Investissements

Pendant ce Comité Syndical, plus de 616 M d'€ d'investissements ont été votés. Cela concerne notamment l'attribution des marchés de Génie Civil pour la ligne C du métro.